

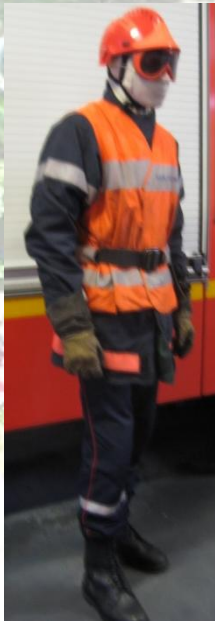
Message Sécurité en Opération

Un chantier de secours routier est, du début à la fin, un milieu hostile où les Sapeurs-Pompiers sont exposés à de nombreux Dangers.

Afin d'éviter tout sur-accident il convient de respecter les règles de Protection Individuelle et Collective.

Protection Individuelle pour les opérations de Secours Routier :

EPI de l'effectif du FPTR

	Casque F2 ou F1	Protections contre les chocs (habitacle du véhicule)
	Lunettes du casque F2 ou F1	Protection contre les projections dans les yeux (verre, débris de plastique ou de métal) résultant de l'opération de désincarcération
	Tenue d'intervention	Protection du corps contre les coupures
	Gilet Haute Visibilité	Etre bien vu pour éviter les dangers liés à la circulation (risque important en début d'intervention avant la mise en place d'un balisage efficace)
	Gants de déblai	Protection contre les coupures (débris de verres, parties saillantes ou coupantes) résultant de l'état du véhicule ou des opérations de désincarcération
	Bottes ou Rangers	Protection contre le risque de Chute (présence d'huile sur la VP) Protection contre les chocs Protection modérée contre la chute d'objets potentiellement lourds ou coupants
	Le port de la cagoule, bien que non obligatoire, permet une protection du visage contre les risques de projection de débris.	

EPI de l'effectif du VSAB

	Tenue F1 manches baissées	Protection contre le risque infectieux (exposition au Sang) Protection contre le risque de coupure aux avant-bras lors des différentes manipulations
	Gants à Usage Unique	Protection contre le risque infectieux
	Gilet Haute Visibilité	Garantit la visibilité du personnel sur la VP
	Bottes ou Rangers	Protection contre le risque de Chute (présence d'huile sur la VP) Protection contre les chocs Protection modérée contre la chute d'objets potentiellement lourds ou coupants
	Le Port du casque F2 par l'écureuil est obligatoire lors de la désincarcération (risque de choc lié à la déformation de l'habitacle).	

- Le chef d'agrès est responsable du respect du port des EPI par son personnel.
- Toute personne ne respectant pas le port de ces EPI doit, pour sa propre sécurité, être tenu à l'écart de l'intervention.
- L'utilisation de lampes (frontale/projecteur ADF) permet au personnel, en particulier lors des interventions de nuit :
 - d'être davantage visible sur la VP, pour plus de sécurité ;
 - de mieux appréhender son environnement : Voir Mieux, Voir Loin.

Le prochain message de prévention aura pour sujet La Protection Collective lors des Opérations de Secours Routier.

Message SecOp n°1
Janvier 2010



Si vous souhaitez qu'un thème soit abordé lors d'un message de prévention n'hésitez pas à contacter Vincent